Aix*Marseille université
Socialement engagée

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/03/15-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 15 mars 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2021

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 15 mars 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - www.univ-amu.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
(REUNION PAR VISIOCONFERENCE – COVID 19)

Vérification du quorum et lecture des pouvoirs par le Président, Monsieur Éric BERTON :

Étaient présents :

Collège A

AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Éric
BLACHE Philippe
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
PAUL Thierry

Collège B

RIBAUD Anne
LENGRAND-JACOULET Sophie
DAUDE Hervé
PROST Jean-Philippe
RADULESCO Thomas
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

DE SAINTE MARIE Isabelle
FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
TIR Fathia

Collège Usagers :

CATONI Ghjuvan
DEHEE Delphine
BROUWER Max
KEBE Malick

Personnalités extérieures :

PASQUALINI Nathalie
BIANCARELLI-LOPES Aurélie
GODRON Amaury

Étaient représentés :

GUENEC André.....a donné pouvoir à .....FORESTIER Frédéric
ROSA Emmanuelle .....a donné pouvoir à .....FORESTIER Frédéric
SIFFREIN-BLANC Caroline .....a donné pouvoir à .....RADULESCO Thomas
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à .....MOURET Laurence

LECCIA Paul .....a donné pouvoir à .....LEONETTI Georges
MASOTTI Véronique .....a donné pouvoir à .....BLACHE Philippe
MIQUELLY Véronique.....a donné pouvoir à .....BERTON Eric

Étaient absents sans représentation :
EL KHANTOURI Fatima
DE PONCINS Côme
PERNEY Ludovic

Invités permanents :
TRANKOVA Irina, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA **: 36**
Quorum :.....**18**
Nombre de présents : **26**
Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : **7**
Nombre de membres absents : **3**
Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 26+7, soit 33 présents ou représentés.

* * *

Désignation du secrétaire de séance :
Fabrice GAUDY est nommé secrétaire de séance.

* * *

Éric BERTON signale que, vu le délai restreint entre les deux séances du Conseil d'administration, il n'a pas été possible de transmettre aux membres le PV de la séance du CA du 23 novembre 2021.

Fathia TIR s'en étonne vu qu'il est procédé à un enregistrement, **Éric BERTON** précise que la rédaction du PV demande un délai de traitement important à partir des notes de la sténotypiste, puis une vérification de la valeur juridique.

* * *

1.- Sujets d'actualité et D'orientation générale concernant la politique de l'établissement

a) Actualités de l'établissement :

1.a.1 – Rapport annuel d'activités de la Fondation A*Midex

*(Présentation à l''écran - Lecture et commentaires par **Nicolas MORALES**)*

Éric BERTON invite les membres du Conseil d'administration à s'exprimer sur ce sujet.

Fathia TIR demande si

- le vote doit porter sur le document tel qu'il est présenté. Elle souhaite également savoir
- comment s'effectue la distribution des moyens financiers s'il existe
- une enquête de satisfaction qui ouvrirait des pistes d'amélioration.

Nicolas MORALES indique qu'un budget prévisionnel pluriannuel jusqu'en 2024 existe, conforme à la feuille de route et au calendrier des actions déjà votées. Un bilan à mi-parcours et à la fin de ces actions

sera effectué, en étant très attentif aux retours des usagers, d'autant que l'Idex s'inscrit dans une démarche Qualité permettant l'amélioration constante de ces dispositifs.

Éric BERTON précise qu'A*Midex est l'Idex d'AMU, et que les personnels ont les mêmes statuts que ceux d'Aix-Marseille Université.

Philippe BLACHE estime nécessaire d'avoir une meilleure communication auprès de l'ensemble des personnels d'A*Midex au sujet de ses fonctions et de son mode de fonctionnement. Une présentation un peu plus précise que le transfert d'un document devrait se faire auprès des administrateurs.

Nicolas MORALES expose que la feuille de route a été présentée à de multiples reprises dans toutes les instances et auprès de l'ensemble des composantes. Untravail quotidien s'effectue avec l'ensemble des partenaires de l'Idex.

Isabelle DE SAINTE-MARIE indique qu'elle votera contre ce rapport d'activités, suivant en cela la position de son syndicat, tout en ne présumant pas du travail fourni sur le principe.

Philippe BLACHE souligne que l'opposition de certains provient de la politique de fléchage nationale. Il se félicite, quant à lui, de l'existence d'A*Midex, mais pense qu'il serait intéressant d'avoir un fonctionnement plus intégré qui implique de façon systématique l'ensemble des personnels, en passant par la concertation.

Éric BERTON considère que la concertation a eu lieu et que l'information est donnée en tout transparence.

Fathia TIR regrette que des informations sur les raisons qui ont conduit à refuser des dossiers ne soient pas données.

Éric BERTON précise qu'un retour systématique, positif ou négatif, est effectué.

Nicolas MORALES confirme et signale que le personnel d'A*Midex aiguille des collègues vers d'autres dispositifs pour des projets qui n'intégreraient pas les dispositifs de l'Idex.

Jean-Philippe AGRESTI témoigne de l'ouverture de l'Idex à tous les champs disciplinaires et y voit une forme d'acculturation grâce à la diffusion de l'information et à l'accompagnement tout au long de la structuration du projet.

Éric BERTON propose de passer au vote de ce rapport.

Le rapport annuel d'activités de la Fondation A*Midex est adopté à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

b) Stratégie de l'établissement :

1.b.1 – Campagne d'emplois 2022

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires)

Damien VERHAEGHE précise que cette campagne d'emplois a un impact important sur la construction budgétaire, du fait du poids de la masse salariale raison pour laquelle celle-ci est abordée avant la présentation du budget.

(Page 5) Outre les facteurs exogènes qui seront couverts par des ressources provenant de l'État, les facteurs endogènes sont à surveiller particulièrement. **Damien VERHAEGHE** rappelle que les politiques

indemnitaires en direction des personnels BIATSS ont été revues à trois occasions, et plus récemment avec la mise en place du RIFSEEP, ce qui est venu augmenter les dépenses de masse salariale prises sur les marges globales de l'établissement. Par ailleurs, les campagnes d'emplois 2017, 2018, 2019, 2020 n'étaient pas totalement équilibrées, la masse salariale des départs ne couvrant pas les nouveaux recrutements. Cette situation a produit un surcoût à surveiller attentivement.

(Page 6 - Focus sur le GVT) Le GVT est l'accroissement naturel des dépenses de masse salariale. Il est estimé à 4,1 millions d'euros pour 2022. Le ministère ayant annoncé que le GVT ne serait plus financé par l'État, il devient une dépense structurelle à intégrer dans la campagne d'emplois de l'université.

(Page 8 – Les grandes priorités de la campagne d'emplois 2022)

- La loi ORE a permis d'aboutir à 45 recrutements, dont 15 ATER sur des crédits pérennes.
- Les engagements du Président relatifs à la qualité de vie au travail ont abouti à :
    - La création d'une équipe de remplacement BIATSS (3 ETP volontaires, proposés à la mobilité interne, avec 3 profils différents : un profil scolarité, un profil finances et un profil RH). Cette équipe se verra confortée par des personnels de retour de détachement ou de mise à disposition à l'extérieur de l'établissement qui pourront, avant de pouvoir trouver un poste définitif, venir suppléer à des absences.
    - La création d'une cellule d'écoute (3 emplois).

Question sur le tchat : il est demandé quels types d'emplois sont prévus pour la cellule d'écoute ?

Damien VERHAEGHE précise qu'il s'agira des profils suivants : travailleur social, psychologue et juriste, qui pourront être pérennisés.

Il poursuit ensuite la lecture des planches jusqu'à la n° 11, et propose, à ce stade, de répondre aux éventuelles questions.

Isabelle DE SAINTE-MARIE s'interroge sur l'abandon de la pression auprès du ministère pour qu'il revoie sa position à propos du financement du GVT.

Damien VERHAEGHE pense que le dialogue reprendra à l'avenir, mais affirme que c'est définitif sur ce mandat.

Jean-Philippe PROST demande, via le tchat, quels sont les types de postes créés : LRU ? Enseignant-chercheur ? Les charges d'enseignement ne sont en effet pas les mêmes selon s'il s'agit d'un CDI/LRU ou un enseignant-chercheur.

Damien VERHAEGHE précise qu'il s'agit de postes pérennes. Certaines structures se dirigeront vers une mise au concours tout de suite et d'autres recruteront des contractuels pour proposer ultérieurement un concours.

Il n'y a pas de CDI/LRU dans les 34 créations, la campagne d'emplois est principalement orientée vers les BIATSS.

Philippe BLACHE demande si les mobilités NOEMI (campagne de mobilité du CNRS) seront équilibrées entre les institutions.

Damien VERHAEGHE souligne que l'objectif est de permettre une mobilité plus importante des BAP scientifiques.

Erwan TRANVOUEZ s'interroge sur la marge de manœuvre de l'université au sujet de la masse salariale. Il demande si l'université doit atteindre la soutenabilité ou s'il existe des plafonds maximum à atteindre.

Damien VERHAEGHE évoque, effectivement, des ratios prudentiels dont le plus connu est celui des dépenses de masse salariale sur les recettes encaissables, qu'il faut surveiller afin que la croissance de la masse salariale et celle des ressources propres soient parallèles. Par ailleurs, il existe deux plafonds limitatifs : le plafond État qui ne peut être modifié à la hausse que sur décision du ministère, et le plafond ressources propres qui peut l'être en fonction des ressources disponibles par budget rectificatif.

Erwan TRANVOUEZ, parlant du GVT, demande s'il ne serait pas possible d'anticiper le risque, dans cinq ans ou dix ans, d'après la pyramide des âges.

Damien VERHAEGHE estime qu'il est compliqué de se projeter dans 10 ans en raison des réformes successives des retraites qui peuvent entraîner des effets d'opportunité de départs, mais convient qu'il serait possible de se pencher sur une projection GVT pluriannuelle à 5 ans.

Fathia TIR souhaite, une présentation plus fournie pour la prochaine campagne concernant par exemple les facteurs exogènes et endogènes, ainsi que l'évolution dans le temps pour chaque composante.

Elle remarque que la justice et l'équité ressortent de cette campagne, et pose les questions suivantes :

- L''indemnité télétravail de 220 euros et son existence ;
- La prise en charge des ruptures conventionnelles qui doivent être absorbées par les composantes et l'existence ou non d'un budget prévisionnel et la modalité de la prévision le cas échéant ;
- A propos de la « cellule volante, » et du profil de poste des volontaires y étant rattachés sur la possibilité qu'ils soient intégrables et la possibilité d'avoir le choix.

Elle émet enfin le souhait qu'AMU reste dans cette philosophie de repyramidage des enseignants-chercheurs et des BIATSS consistant à sortir des collègues manifestement dans des catégories inférieures à la catégorie pour laquelle ils exercent leur activité.

Damien VERHAEGHE indique, à propos de l'indemnité télétravail, que c'est une décision du ministère de la « fonction publique » qui s'impose à toutes les administrations.

Au sujet des ruptures conventionnelles, le budget ne permettant pas de remplacer immédiatement la personne qui part, le surcoût est compensé par le non-remplacement immédiat, voire un remplacement à un coût inférieur.

Pour la cellule volante, les personnels auront le choix. Mais, il souligne qu'occuper des fonctions qui rendent un réel service même temporaire et qui correspondent au statut des volontaires durant les quelques mois avant de participer à la mobilité interne peut être une opportunité intéressante.

Éric BERTON informe qu'il s'est porté candidat à la réforme issue de la LPR dite du repyramidage des enseignants-chercheurs afin de promouvoir en PR des collègues MCF occupant des fonctions d'un niveau correspondant à leur poste actuel.

Damien VERHAEGHE précise que, pour les enseignants-chercheurs, il s'agit d'une nouvelle voie d'accès au corps des professeurs, qui existait pour les personnels BIATSS mais pas pour les enseignants-chercheurs. Cependant, pour les personnels BIATSS, cela se fera sous forme d'examens professionnels principalement.

Hervé DAUDE se questionne sur l'attente du décret pour avoir les modalités et le calendrier concernant le repyramidage par rapport aux 24 postes (article 46-3).

Damien VERHAEGHE indique qu'à l'issue des avis du CNU et du Conseil académique restreint, le Président établira la liste des propositions de promotions.

Puis, il poursuit sur les diapos concernant les enseignants et enseignants-chercheurs et les BIATSS.

(Page 23 – Créations BMS CE 22)

Damien VERHAEGHE précise qu'un emploi a été attribué pour l'UFR Sciences qui a le plus grand nombre d'instituts, un emploi a également été créé afin d'aider le projet CIVIS, ainsi que 6 emplois sous l'égide du VP Formation pour la pérennisation des agents dans le cadre du projet Dream U, enfin 9 demandes provenant des laboratoires (du niveau technicien au niveau IGR) ont pu être satisfaites.

(Poursuite de la présentation)

Fathia TIR préconise la mise en œuvre des moyens mis à disposition lors de la campagne Sauvadet pour aider les personnes les moins à l'aise à l'oral à se préparer au concours. Par rapport à la cellule volante, elle demande si les agents d'entretien y sont intégrés et remarque que les concours semblent réservés à des personnes ayant un certain nombre d'années d'exercice.

Damien VERHAEGHE évoque plutôt l'appel à des centres d'aide par le travail pour suppléer les absences de courte durée. Il souligne que dans cette campagne d'emplois, ne sont traités que les emplois financés par la dotation État et non pas ceux financés par les ressources propres de l'établissement (comme celles issues de l'apprentissage). Il ajoute que les concours internes concernent plutôt les contractuels ou titulaires qui remplissent les conditions d'ancienneté et que, de ce fait, l'obligation de respecter un équilibre corps par corps entraîne un nombre de concours internes plus important que les concours externes.

Philippe BLACHE se félicite de l'effort important de l'université au niveau des 46-3, mais se demande si les critères qui président aux remontées des demandes sont établis au niveau de l'université ou si chaque composante est libre de le faire. Il trouve dommageable que les critères concernant la recherche soient absents.

Éric BERTON précise que la main a été laissée aux doyens dans l'esprit de promouvoir des collègues qui se sont investis dans leur composante sur des actions notamment administratives et pédagogiques.

Philippe DELAPORTE estime que les critères dépendent surtout du vivier de personnels capables d'y répondre.

Isabelle DE SAINTE-MARIE constate une importante différence entre le taux de remplacement affiché pour les enseignants-chercheurs et pour les BIATSS, et la disparition de 33 postes de catégorie C. N'approuvant pas la gestion de la pénurie, elle votera contre.

Éric BERTON propose de passer au vote.

La campagne d'emplois 2022 est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

1.b.2. Plan Pluriannuel d'Investissement

(Projection à l'écran – Lecture et commentaires)

Alex FALDA invite les membres du Conseil d'administration à se reporter à la note et à la présentation disponible sur l'AMUBOX.

(Page 3) Il est à noter que, concernant le périmètre du PPI, les opérations patrimoniales et numériques sont à destination de l'ensemble de la communauté universitaire et contribuent fortement aux activités de formation et de recherche.

(Page 4) Damien VERHAEGHE précise que les 30 millions d'euros concernent les opérations proposées sous l'ancienne mandature ainsi que les nouvelles opérations portées par la gouvernance actuelle.

Par ailleurs, il souligne qu'un effort important est fait par l'établissement, bien que l'état des bâtiments nécessiterait plus de moyens.

Fathia TIR intervient sur les points suivants :

- Avancement plus rapide au sujet de la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- Associer en amont le CHSCT pour les opérations relatives à la réhabilitation et la construction du projet SIMMAR (CPER), et surtout les utilisateurs finaux et l'agent de prévention, en signalant un manque criant quant aux conditions de travail.
- Ne pas oublier les coûts de fonctionnement et de maintenance importants pour les équipements de recherche.
- A propos du schéma directeur informatique, continuer le développement des outils numériques en l'accompagnant de formations, et en se dotant de moyens techniques et humains.
- Elle demande également ce qui est prévu pour améliorer, en période de crise sanitaire, l'aération, les détecteurs de CO_2.

Philippe DELAPORTE lui répond que toutes les grandes opérations patrimoniales ont été présentées devant le CHSCT, avec l'engagement d'y revenir régulièrement.

Éric BERTON confirme à **Laurence MOURET** *[question par tchat]* que la mise à niveau des salles pédagogiques a été intégrée et que le besoin est pluriannuel.

Laurence CORVELLEC signale qu'un état d'avancement des opérations ADAP sera demandé, et que les opérations liées à la crise sanitaire ne sont pas forcément concernées par ce PPI.

Éric BERTON précise que les marchés concernant l'adaptation des salles en termes de numérique et d'accessibilité sont en cours.

Max BROUWER estime que le PPI n'est pas exhaustif au sujet des projets envisagés pour la rénovation des salles pédagogiques, et souhaiterait les connaître, sachant qu'il a été mentionné que d'autres fonds viendraient s'ajouter en complément.

Lionel NICOD précise que 550 000 euros ont complété le PPI Formation, le portant à 1 550 000 euros, dont 1 million d'euros est resté au niveau central pour abonder le fonds d'intervention pédagogique, et 1,450 millions d'euros est redistribué aux composantes qui se chargeront d'attribuer des priorités, sous contrôle de la réalisation effective des projets qui conditionnera la dotation de l'année 2023.

Max BROUWER rappelle qu'il avait été question de faire un état des lieux sur l'avancement des aménagements du patrimoine d'AMU pour l'adapter aux personnes en situation de handicap, et demande où en est ce sujet.

Éric BERTON lui répond qu'un plan a été réalisé, que les marchés avec les entreprises sont en cours de passation, et qu'un bilan sera présenté à l'occasion d'un prochain Conseil d'administration.

Il propose de passer au vote.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est adopté à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 abstention.

1.b.3 Budget Initial 2022

(Projection à l'écran – Lecture et commentaires)

Brigitte CARPENTIER présente le budget prévisionnel pour l'année 2022.

Sur un premier axe, le projet de budget s'articule avec la stratégie de l'établissement. En 2022, l'université continue de déployer les dispositifs destinés à accompagner les étudiants tels que la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE) et le Plan de Relance.

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) permet de concrétiser un certain nombre de travaux sur des excédents accumulés, notamment la création de Maison Etudiant.

Le Projet AMPIRIC, financé par le PIA, vise à améliorer durablement l'apprentissage des savoirs fondamentaux des élèves tout au long de leur parcours scolaire, notamment de ceux qui sont en difficulté.

Sur le volet Recherche, l'objectif est de mieux accompagner le début de carrière des nouveaux maîtres de conférences. Un « package accueil nouveaux entrants » a été créé en ce sens, proposant 64h de décharge pendant 3 ans dont le coût serait compensé par les composantes ainsi qu'un accompagnement de 10K€ pour tous les nouveaux maîtres de conférences grâce à une enveloppe de 360K€. Des formations personnalisées sont proposées en fonction du projet du nouvel enseignant-chercheur.

Le Fond d'Intervention Recherche sera axé sur le maintien du budget pour les petits équipements et le cofinancement de collaborations ciblées avec les universités dans le cadre de CIVIS.

Des marges de manœuvres ont été dégagées pour doter l'établissement des moyens nécessaires et réaliser des investissements significatifs, notamment à travers :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement
- Une politique des Ressources Humaines orientée vers la qualité de vie au travail et l'épanouissement des personnels, issue des engagements du programme de la gouvernance

<u>Quelques exemples de projet structurants qui se déploient en 2022 :</u>

Guillaume PIANEZZE poursuit la présentation en abordant les grands principes 2022 relatifs à la masse salariale, les objectifs stratégiques visés étant :

- Engagement de la gouvernance
- Schéma directeur des ressources humaines
- Soutien à la recherche et à l'innovation
- Schéma directeur du Handicap

Complétant la présentation de la campagne d'emplois ci-dessus, l'Université reste sur une stratégie de contrôle de la masse salariale avec :

- Un taux de remplacement de 9 supports sur 10 rendus vacants en moyenne
- Maîtrise de la masse salariale par composante de façon pluriannuelle
- La contribution dite « Bonus Masse Salariale » BMS permettant de financer 34 créations de postes et le GVT solde

Sur l'Evolution des ressources :

La prévision de Subvention pour Charges de Service public (SCSP) s'appuie sur la pré-notification reçue le 29 octobre 2021 : 525 382.4 K€. Quelques éléments spécifiques :

- Loi de programmation de la recherche (LPR) avec 2 872 K€ au titre des mesures de valorisation indemnitaire, statutaire et repyramidage
- Moyens alloués à la réussite étudiante avec 3 088K€ au titre des créations de place pour financer les extensions année pleine des places créées à la rentrée 2021 dans les filières en tension
- Réforme santé avec 172K€ au titre de la démographie étudiante et 874K€ pour la réforme du deuxième cycle
- Mesures ressources humaines finançant la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire (1 207k€), 405K€ pour la pérennisation de la revalorisation triennale de l'IFSE et 107k€ pour la poursuite des mesures de revalorisation prévues par le protocole sur les parcours professionnels carrières et rémunérations
- Dotation immobilière de mise en sécurité à hauteur de 500K€

Autres ressources propres :

Les prévisions en AE (Autorisation d'Engagement) :

Les prévisions en CP (Crédits de paiement) :

Dépenses 2022 par destination :

Ce graphique permet de voir la part du Budget pour chaque grande destination ou domaine.

Guillaume PIANEZZE reprend la présentation avec l'évolution du plafond d'emplois, ce dernier se décomposant en deux catégories :

- Etat : à travers le projet de loi et de finances l'Université a une agrégation du titre 2 de la masse salariale Etat. L'objectif de l'établissement est de le saturer pour arriver à un taux d'exécution proche des 100%.
- Les ressources propres de l'établissement : il est souligné un accroissement de ces équivalents temps plein travaillé (ETPT) eu égard au développement des ressources propres.

Evolution du plafond d'emplois 1 ETAT :

Evolution du plafond d'emplois 2 Ressources Propres :

La masse salariale est passée de 508,91 M€ en 2018 à 547,25Me en 2021 soit une augmentation de 38,34 M€ sur 3 ans. Pour l'année 2022, il est proposé une préparation budgétaire de 563,91M€ soit 16,65M€ complémentaires.

Brigitte CARPENTIER reprend la présentation à travers deux focus :

1/ La présentation du Budget propre intégré de l'IUT 2022

Alix+Marseille université — Focus : Budget 2022 de l'IUT en mode consolidé — 22

Budget IUT 2022

Budget propre intégré (en euros)

Dépenses	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
Personnel*	42 577 231	42 577 231
Fonctionnement	3 666 682	2 950 235
Investissement	1 419 288	1 206 395
TOTAL (D)	**47 663 201**	**46 733 861**

*Dont MS Etat : 36 121 033
/ MS sur RP : 6 456 198

Ressources directement liées à l'activité de l'IUT (R)	8 800 856
Formation continue	1 200 896
Apprentissage	6 535 500
TA	740 000
Campus France	87 800
Département	152 300
Région	0
Commune	50 000
Autres	34 360

Contribution d'AMU : D – R	38 862 345 €

Autres dépenses prises en charge DDPI/DEPIL : 3 225 088 €
Autres dépenses prises en charge par la DOSI 414 958 €

2/ Budget annexe immobilier (BAIM)

Alix+Marseille université — Focus : BAIM — 23

Equilibre BP 2022 du BAIM en droits constatés

- Le résultat de fonctionnement prévisionnel est égal à 0 grâce à la SCSP affectée
- La CAF = solde dotation aux amortissements et quote-part de subvention transférée
- Le besoin de financement résiduel d'investissement après CAF est couvert par un apport en fonds de roulement prévisionnel.

Sur la partie résultats financiers et soutenabilité du projet de budget à travers la situation patrimoniale. Le Budget prévisionnel 2022 prévoit un résultat de fonctionnement supérieur à zéro : 2.666 k€. La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 14M€ qui va permettre de financer un certain nombre d'investissements ; rapportée au montant des recettes encaissables, la CAF représente 1,9 %, ce qui apparaît comme satisfaisant.

Brigitte CARPENTIER continue sa présentation avec la constitution du solde budgétaire. Il est rappelé qu'un solde budgétaire négatif n'est pas signe de mauvaise santé financière dans la mesure où l'on sait de quoi il est constitué et qu'il y a un niveau de trésorerie suffisant.

Pour finir, la synthèse du Budget 2022 en vision macroéconomique :

Il est proposé au conseil d'administration, sur la base de cette présentation, d'approuver le vote du Budget 2022 dans les termes suivants :

Aix*Marseille université — Délibérations

31

Le vote du Budget 2022

Le Conseil d'Administration approuve :

les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 7 863 ETPT dont 6 315 ETPT sous plafond
- ✓ 845 682 351 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 563 906 403 € personnel
  - 148 924 388 € fonctionnement
  - 132 851 560 € investissement
- ✓ 792 656 018 € de crédits de paiement
  - 563 906 403 € personnel
  - 128 158 818 € fonctionnement
  - 100 590 797 € investissement
- ✓ 747 656 464 € de prévisions de recettes
- ✓ - 44 999 554 € de solde budgétaire

les prévisions comptables suivantes :

- ✓ - 49 963 131 € de variation de trésorerie
- ✓ 2 265 558 € de résultat patrimonial
- ✓ 14 194 126 € de capacité d'autofinancement
- ✓ - 18 600 143 € de variation de fonds de roulement

Les membres du conseil d'administration sont invités, afin de procéder au vote, à présenter leurs remarques/questions.

Isabelle DE SAINTE-MARIE fait observer le désengagement financier de l'État face aux besoins en personnels d'AMU puisque ces dépenses impactent fortement les ressources propres.

Fathia TIR souhaite savoir si la période Covid a entrainé des dépenses pour l'informatique ou des économies par rapport à des événements annulés par exemple.

Brigitte CARPENTIER souligne que les économies exceptionnelles sont venues abonder le fonds de roulement, et permettent ainsi de faire des projets d'investissement.

Malick KEBE demande si le budget est flexible en cas de nouvelle perturbation liée au Covid.

Brigitte CARPENTIER indique que deux budgets rectificatifs peuvent avoir lieu entre mai et juin 2022 ainsi qu'en fin d'année 2022 (octobre ou novembre) pour prendre en compte un certain nombre de modifications, si besoin.

Éric BERTON propose de passer au vote.

Le Budget Initial 2022 est adopté à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 voix contre.

2.- Affaires courantes dans les grands domaines d'action de l'établissement.

2.a. – FORMATION

2.a.1 – Accès aux formations de premier cycle

(Projection à l'écran – Commentaires de la note)

Lionel NICOD fait observer la grande stabilité de l'offre de formation en première année et des places proposées avec une ouverture sur un premier cycle en préparatoire pharmacie permettant d'accueillir plus d'étudiants. Il précise que ce point a été adopté en CFVU, avec trois abstentions.

Éric BERTON propose de passer au vote.

L'accès aux formations de premier cycle est adopté à la majorité des membres présents et représentés par 31 voix pour et 2 abstentions.

2.a.2 Sélection en master 1 pour 2022/2023

(Projection à l'écran – Commentaires de la note)

Lionel NICOD informe qu'un outil, visant à avoir une plateforme commune pour analyser les recrutements des étudiants sur ces masters à la rentrée 2022, est en train d'être développé au niveau national, mais sans avoir pour l'instant plus d'informations sur son fonctionnement.

À la question par tchat d'**Erwan TRANVOUEZ**, concernant les études en France, il lui répond qu'un texte de loi devrait paraître à mi-décembre sur ce sujet.

A noter une stabilité des capacités en master et un taux de remplissage autour de 80 % avec la possibilité d'accueillir des étudiants.

Fathia TIR déplore la précipitation dans laquelle se prépare l'évolution du portail du master, sans que les personnels et les usagers n'y soient clairement associés. De ce fait, il est demandé le report de la mise en œuvre effective de ces évolutions à la rentrée 2023.

Elle ajoute que le changement de plateforme des candidatures pour le M1 suscite beaucoup de questions chez les étudiants et les gestionnaires de scolarité et de formation, par manque d'information sur le fonctionnement. Elle note tout de même un point positif : les calendriers de recrutement devraient être communs à tous les masters.

Lionel NICOD précise qu'il s'agit d'une réforme nationale sur laquelle AMU n'a pas la main.

Le Président, Éric BERTON propose de passer au vote.

La sélection en master 1 pour 2022/2023 est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 28 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

2.a.3 – Objectifs quinquennaux en première année du deuxième cycle des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la période 2023-2027)

(Projection à l'écran – Commentaires de la note)

Fathia TIR, intervenant sur les points 2.a.3 à 2.a.6, déclare intéressante l'idée de permettre à des étudiants d'autres filières de rejoindre le premier ou le deuxième cycle MMOP car le concours de PACES n'était pas juste et laissait de côté des étudiants très motivés.

Éric BERTON propose de passer au vote.

Les objectifs quinquennaux en première année du deuxième cycle des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la période 2023-2027 sont adoptés à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 abstention.

2.a.4 Capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et en troisième année du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2022 et prospectives de capacités d'accueil pour les années 2023, 2024, 2025.

(Projection à l'écran et commentaires de la note)

Lionel NICOD rappelle qu'en juillet dernier, avaient été votées par le Conseil d'administration les capacités d'accueil minimales en 2ème année des études de MMOP. Le principe posé était la réservation a minima de 30 % pour PASS, de 30% pour les LAS et de 5 % pour les passerelles, en attendant la rentrée pour remplir les 35 % restants et les ventiler entre le groupe à 60 ECTS, le groupe à 120 ECTS et donc entre les étudiants PASS et ceux de LAS.

A la rentrée, il a été constaté que très peu d'étudiants s'étaient inscrits en LAS2, et aujourd'hui, il y a à peu près 300 étudiants inscrits en LAS2 pour 230 places, d'où un accès sélectif de l'ordre de 60 %. Il est donc proposé de ventiler les 33 % résiduels de juin sur les parcours à 60 ECT, permettant ainsi d'améliorer sensiblement le taux de réussite des PASS et des LAS1 par rapport aux LAS2, et de rajouter 2 % sur les passerelles. Il explique que cette évolution permet de donner une vraie chance d'avoir l'accès sélectif aux études de santé, en passant par une LAS2, même s'il n'y a plus de redoublement PASS.

A la question d'**Erwan TRANVOUEZ** concernant les redoublements de la 1ère année, **Lionel NICOD** lui répond que soit les étudiants passent en 1ère année de PASS l'accès sélectif, soit ils le passent ultérieurement. S'ils le passent une première fois, il leur reste une chance à tenter en LAS2 ou LAS3.

Éric BERTON propose de passer au vote.

Les capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et en troisième année du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2022 et 2023, 2024, 2025 sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 abstention.

2.a.5. Capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-kinésithérapie pour la rentrée 2022

(Projection à l'écran et commentaires de la note)

Lionel NICOD précise que le vote de ce jour porte sur une proposition de répartition, et que dans un second temps, seront votées les places finales en appliquant le pourcentage, lorsque sera connu le résultat du dialogue entre le ministère et la Région.

Éric BERTON propose de passer au vote.

Les capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-kinésithérapie pour la rentrée 2022 sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 abstention.

2.a.6. Capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et en troisième année du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2023.

(Projection à l'écran et commentaires de la note)

Lionel NICOD rappelle qu'il s'agit de l'application des textes légaux.

Éric BERTON propose de passer au vote.

Les capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et en troisième année du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2023 sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 abstention.

1.- Sujets d'actualité et D'orientation générale concernant la politique de l'établissement

b) Stratégie de l'établissement :

1.b.4. Convention GIP Islamologie

(Projection à l'écran et commentaires)

Richard JACQUEMOND signale que ce projet de convention présenté aujourd'hui porte sur la constitution d'un groupement d'intérêt public - GIP - conçu pour promouvoir et donner un cadre bien déterminé à la formation et à la recherche universitaire française en islamologie. La principale nouveauté par rapport au précédent projet réside dans la forme de gouvernance de ce GIP qui se présente comme étant très resserrée, avec beaucoup de pouvoirs donnés à son directeur, en particulier, qui suscite un certain nombre de réserves chez les partenaires universitaires.

Cependant, après discussions, ce projet a été amendé dans un sens plus conforme aux souhaits des universités impactées, avec une mention plus explicite du respect des libertés académiques, une modification de la répartition des droits statutaires entre l'État et les établissements membres (50-50 au lieu de 55-45 précédemment).

Par ailleurs, il n'y a pas de contribution budgétaire attendue des membres, le budget du GIP sera entièrement pris en charge par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il confirme que ce GIP propose des perspectives très intéressantes : il fédère la formation et la recherche publique en islamologie en apportant une solution rationnelle et porteuse d'espoir à l'impasse institutionnelle dans laquelle se trouvaient ces questions, depuis des décennies ; il évite la création d'un pôle parisien laissant de côté les universités de province ; il prévoit des créations de postes.

Pour toutes ces raisons, il estime essentiel qu'AMU prenne sa place dans ce GIP dès sa mise en place, considérant son rôle dans le domaine de l'islamologie. Cela peut être l'occasion de mettre en place, dans la perspective de la prochaine accréditation, un parcours islamologie au sein des licences LCER, mention arabe, et du master Langues et Société, mention monde arabe et musulman, et au niveau de la recherche, de développer les thématiques déjà travaillées sur AMU, avec la perspective de créations de postes.

Fathia TIR souhaite savoir ce qu'est devenu le poste d'islamologue créé entre 2015 et 2020, et s'il fait partie des éléments donnés dans le document.

Richard JACQUEMOND répond que dans le contexte des attentats de 2015, quelques créations de postes de maître de conférences et de chargés de recherche avaient eu lieu à l'échelon national, dont un poste pour AMU. L'actuel projet porte sur le champ des études islamiques en général, alors qu'à l'époque, il existait un lien entre islamologie et radicalisation.

Éric BERTON propose de passer au vote.

La convention GIS Islamologie est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.- Affaires courantes dans les grands domaines d''action de l''établissement.

2.b.1. Admission en non-valeur – Période 01-08/21-08/11/21

*(Projection à l'écran et commentaires par **Philippe DJAMBAZIAN**)*

Aucune intervention n'étant demandée, **Éric BERTON** propose de passer au vote.

L'admission en non-valeur – Période 01-08/21-08/11/21 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.c.1. Évolution des statuts du SCASC

*(Projection à l'écran et commentaires par **Laure MAILLE**)*

Isabelle DE SAINTE-MARIE signale que même s'il y a une évolution positive, se pose toujours la question des enfants non à charge fiscalement, de la pénurie des places en crèche et des retraités.

Laure MAILLE répond qu'en matière d'enfants non à charge fiscalement AMU applique la circulaire nationale relative à l'action sociale.

Éric BERTON propose de passer au vote.

L'évolution des statuts du SCASC est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 31 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

2.c.2. Critères d'attribution des berceaux de crèches réservés par AMU.

*(Présentation à l'écran et commentaires de **Laure MAILLE**)*

Fathia TIR attire l'attention sur deux points :

- l'augmentation du nombre de berceaux gérés par AMU sur les deux sites concernés (Aix et Luminy) et la création sur d'autres sites ;
- la prise en compte du changement notable d'une situation familiale ou financière d'un agent pour l'année en cours.

Isabelle DE SAINTE-MARIE déplore l'insuffisance du nombre de places, et demande s'il s'agit uniquement d'une question de moyens, rappelant que cela favoriserait l'égalité professionnelle.

Éric BERTON confirme qu'il s'agit bien d'une question de moyens et que, de plus, les autorisations administratives sont très compliquées à obtenir.

Il propose de passer au vote.

Les critères d'attribution des berceaux de crèches réservés par AMU sont adoptés à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

2.c.3. Nouvelle prestation d'action sociale : aide à la pratique artistique et sportive.

*(Projection à l'écran et commentaires de **Laure MAILLE**)*

Éric BERTON propose de passer au vote.

La nouvelle prestation d'action sociale : aide à la pratique artistique et sportive est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.1. Modification des statuts de Protisvalor

*(Projection à l'écran et commentaire de la note par **Pierre BOS**)*

A la question de **Fathia TIR** sur les actions prévues qui ne figurent pas dans le document, **Pierre BOS** précise qu'il ne s'agit là que de deux des quatre points qui ont été prévus lors d'un précédent Conseil d'administration. La convention générale qui lie Protisvalor Méditerranée à AMU sera modifiée dans un second temps, le plus urgent étant la modification des statuts de Protisvalor Méditerranée pour permettre la recapitalisation nécessaire pour l'exploitation.

Philippe BLACHE demande une explication sur « le droit préférentiel de souscription » et les conséquences de sa suppression.

Pierre BOS lui indique qu'il s'agit là d'actions ouvertes, d'un droit préférentiel, au profit exclusif d'une personne nommément désignée qui est AMU.

Le capital ne sera pas reversé à AMU, mais le nombre d'actions obtenues est en lien avec ce capital versé.

Éric BERTON propose de passer au vote.

La modification de statuts de Protisvalor est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Éric BERTON souligne que les réponses aux questions diverses nécessitent beaucoup de travail du personnel et que cela fera l'objet de réponses lors d'un prochain Conseil d'administration, y compris dans le rapport social qui sera présenté lors d'un prochain Conseil d'administration en tout début d'année 2022.

Il propose de passer aux questions d'**Isabelle DE SAINTE-MARIE** concernant la LPR, les CPJ, les CDD de mission et les dérogations de qualification de section CMU pour les maîtres de conférences, et rappelle que sa position serait celle votée à la Commission Recherche. Il donne la parole à Philippe DELAPORTE.

Philippe DELAPORTE donne le compte rendu des votes de la commission concernant les chaires de professeur junior à la question « est-ce que la commission recherche est favorable à ce qu'Aix-

Marseille Université mette en œuvre le dispositif de chaire de professeur junior » : 3 votes contre, 16 pour et 7 abstentions.

Par ailleurs, il a été voté sur des préconisations pour la mise en œuvre de ces chaires de professeur junior, et la démarche générale a été de se rapprocher le plus possible des comités de sélection, afin d'être les plus transparents possibles. Il précise qu'en matière de sélection de candidats, le recrutement de docteurs diplômés d'AMU sera possible s'ils justifient d'un parcours de recherche de qualité à l'extérieur du site.

Concernant la composition de la commission de recrutement, il est proposé : un représentant de l'unité de recherche, un représentant de la composante et de chaque établissement concerné. La composition de cette commission sera présentée au Conseil académique restreint et validée par lui.

La validation de la période d'essai du candidat recruté se fera par le Président d'AMU sur proposition d'une commission composée du référent scientifique, de la direction de l'unité de recherche, de la direction de la composante. Le référent scientifique est la personne qui suit la mise en place du projet, afin de garantir la bonne intégration de son projet au sein de l'unité de recherche et de la composante.

Pour la commission de titularisation, il est préconisé que sa composition, outre les obligations réglementaires, soit composée d'un représentant de l'unité de recherche, de la composante et de l'établissement. Le CAC sera saisi pour avis et la validation appartiendra au Président de l'Université.

Par rapport à tous les dispositifs mis en place au sein d'AMU, il a été souhaité que la commission de recrutement puisse comprendre des maîtres de conférences ou assimilés car, par expérience, cela permet de bien évaluer la qualité des candidats au regard de la qualité moyenne des personnes du site. Cependant, le décret ne le permet pas.

Au niveau des CDI de mission, la commission de la Recherche a émis un avis favorable à la majorité des membres présents et trois abstentions sur la mise en œuvre des contrats de mission scientifiques au sein d'Aix-Marseille Université.

Pour les préconisations relatives à la mise en œuvre, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés pour que ce dispositif soit expérimenté sur les profils suivants, non exhaustifs : ingénieurs plateforme et chefs de projet Recherche instituts, UER ou projets PIA.

Il précise que le souhait est que ce projet devienne une plateforme.

Philippe DELAPORTE convient qu'il n'a pas été discuté sur la dérogation de qualification qui n'a jamais été mise en œuvre à Aix-Marseille Université ; ce sera le cas prochainement, avec un vote. Il fait observer que, lors des premières discussions, la volonté était de ne pas dépouiller le CNU de certaines de ses missions.

Isabelle DE SAINTE-MARIE se questionne sur les chaires de professeur junior pour lesquelles il y aurait trois commissions : recrutement, période d'essai et titularisation.

Philippe DELAPORTE confirme que cela figure dans le décret, et que le président s'appuiera sur l'avis de la commission pour la période d'essai pour la valider. Puis, une commission de recrutement, composée de six personnes, proposera la titularisation au sein d'AMU.

En l'absence d'autres commentaires, **Éric BERTON** remercie Philippe DELAPORTE et clôture la séance.

(La séance est levée à 13 heures 15)

Le Président du Conseil d'administration,

Éric BERTON